

## Compte rendu de séance

### Séance du 1 Décembre 2025

L'an 2025 et le 1 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal de la Mairie sous la présidence de Madame GOIN-DEMARY Bernadette Maire

**Présents** : Mme GOIN-DEMARY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, MATHAULT Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. CHALOPIN Jean-Pierre à M. MATHAULT Bernard

**Excusé(s)** : Mme JOYEUX Pascale, M. GEORGET Frédéric

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 26/11/2025

**Date d'affichage** : 26/11/2025

#### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES

Le :

Et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MATHAULT Bernard

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Permis de bonne conduite, avenant N°1 au règlement intérieur des services périscolaires du 9 décembre 2025

- D2025\_12\_55

Décision modificative n°1 - D2025\_12\_56

Paiements des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

- D2025\_12\_57

Retrait de la délibération D2025\_11\_54

- D2025\_12\_58

Retrait de la délibération D2025\_09\_46, poste de vacataire

- D2025\_12\_59

En application de la délibération D2020\_05804 du 27 mai 2020 et de la délibération D2020\_07\_02 du 01 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Madame le Maire pour exercer un certain nombre de délégation, conformément aux articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, des décisions que madame le maire a été amenée à prendre depuis le dernier conseil municipal en date du 03 novembre 2025.

**Décision n°145 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de fourniture de bureau destiné à la mairie pour un montant de 304,15 € HT.

**Décision n°146 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de fourniture de bureau destiné au service enfance pour un montant de 74,28 € HT.

**Décision n°147 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de produits d'entretien destiné aux services de l'enfance et des gîtes pour un montant de 1 741,19 € TTC.

**Décision n°148 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant le repas des aînés pour un montant de 36,90 € TTC par personne.

**Décision n°149 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant des travaux d'élagage d'abattage d'arbres pour un montant de 1 380,00 € TTC.

**Décision n°150 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant le raccordement électrique rue du stade pour la vidéo protection d'un montant de 1 684,80 € TTC.

**Décision n°151 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat d'une chaudière destinée au logement locatif situé au 60 allée des champs fleuris pour un montant de 1 307,66 € TTC.

**Décision n°152 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant la réparation du lave-vaisselle de la crèche pour un montant de 146,32 € TTC.

**Permis de bonne conduite, avenant N°1 au règlement intérieur des services périscolaires du 9 décembre 2025**

**Réf : D2025 12 55**

Madame Meyer, Maire Adjoint expose aux membres du conseil municipal que les agents des services périscolaires souhaiteraient mettre en place un permis de bonne conduite.

Considérant qu'un règlement intérieur des services périscolaires a été voté le 9 décembre 2025, il serait souhaitable de modifier l'article 2 : comportements, en rajoutant un point sur le permis de bonne conduite, ainsi qu'annexer les documents du permis de bonne conduite.

Madame Meyer demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cet ajout concernant le permis de bonne conduite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'avenant n°1 au règlement intérieur des services périscolaires du 9 décembre 2025 qui modifie l'article 2 : comportements, et rajoute un point sur le permis de bonne conduite, ainsi qu'annexer les documents du permis de bonne conduite.

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui en découlent.

**Décision modificative n°1**

**Réf : D2025 12 56**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour régularisation des comptes ci-dessous énumérés.

Section de fonctionnement de **21 995.25 €** en dépenses et en recettes, selon les éléments suivants

Recettes de fonctionnement	Chapitre 73 : Fiscalité locale	Compte 73123	+	1 254.33 €
Recettes de fonctionnement	Chapitre 74 : Dotations et participations	Compte 744	+	886.65 €
Recettes de fonctionnement	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	Compte 752	+	16 332.46 €
Recettes de fonctionnement	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	Compte 75888	+	3 521.81 €
	<b>Total</b>		<b>+</b>	<b>21 995.25 €</b>
Dépenses de fonctionnement	Chapitre 011 : charges à caractère général	Compte 6042	+	7 900.00 €
Dépenses de fonctionnement	Chapitre 011 : charges à caractère général	Compte 60623	+	3 000.00 €
Dépenses de fonctionnement	Chapitre 011 : charges à caractère général	Compte 6283	+	8 095.25 €
Dépenses de fonctionnement	Chapitre 67 : Charges spécifiques	Compte 673	+	3 000.00 €
	<b>Total</b>			<b>21 995.25 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- Adopte la décision modificative du budget de la commune ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui en découlent

Paiements des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Réf : D2025 12 57

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article L161261 du CGCT permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif d'une collectivité à engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget en cours.

Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris le remboursement de la dette) et précise le montant de l'affectation des crédits.

Le paiement des opérations concernant la création d'un réseau de chaleur par géothermie peut s'avérer nécessaire avant l'adoption du budget primitif.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire, préalablement à l'adoption du BP 2026 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants figurants ci-dessous :

- Article 2313 : constructions (en cours) dans la limite de 285 728.16 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants figurants aux états ci-dessus,
- D'inscrire au BP 2026, les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

#### **Retrait de la délibération D2025 11 54**

##### **Réf : D2025 12 58**

Monsieur Ayivi, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que la délibération D2025\_11\_54 a fait l'objet d'une demande de pièce complémentaire par le contrôle de légalité, concernant les bons cadeaux.

Considérant que l'article L.731-3 du code général de la fonction publique établit que « Les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, dont bénéficient les agents publics sont distinctes de la rémunération définie aux articles L. 712-1 et L.713-1 et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir. Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Cette participation tient compte, sauf exception, de son revenu et le cas échéant, de sa situation familiale. »

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de retirer la délibération D2025\_11\_54 concernant les bons cadeaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retire la délibération D2025\_11\_54 concernant les bons cadeaux.

#### **Retrait de la délibération D2025 09 46, poste de vacataire**

##### **Réf : D2025 12 59**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la délibération D2025\_09\_46 concernant la création d'un poste de vacataire pour la restauration scolaire a fait l'objet d'observations par le contrôle de légalité.

La durée de la vacation doit répondre à un besoin ponctuel.

La délibération prise le 17 septembre 2025 proposait une vacation pour la restauration scolaire, du 29 septembre 2025 au 7 juillet 2026, soit quasi la durée de l'année scolaire.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de retirer la délibération D2025\_09\_46 concernant la création d'un poste de vacataire pour la restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

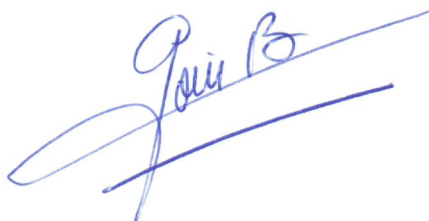
- Retire la délibération D2025\_09\_46 concernant la création d'un poste de vacataire pour la restauration scolaire.

**Questions diverses :**

- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la date des vœux qui se dérouleront le vendredi 23 janvier 2026 à 18h30 à la salle des fêtes de la mairie
- Monsieur Ayivi, Maire Adjoint rappelle que la distribution des colis des aînés se fera le 18 décembre 2025 en mairie. Le repas des aînés se fera le 13 décembre 2025 à la salle des fêtes.
- Un point géothermie est fait, Madame le Maire informe que la commune de Berry-Bouy a reçu la notification pour la subvention de l'ADEME de 109 000.00€
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu des courriers concernant les problèmes de voirie.

Séance levée à 19h35

En mairie, le 19/02/2026  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de séance  
Bernard Mathaut



